LPO
COEFFIN

TRIONCELLE
Baie-Mahault 97122
Guadeloupe

site : https://charlescoeffin.lyc.ac-guadeloupe.fr
Mail : internatcoeffin@gmail.com Tel : 0590 446 421

LIVRET de
L'INTERNE

BIENVENUE A L'INTERNAT LPO COEFFIN

SOMMAIRE

03

MESSAGE DE BIENVENUE

04

LE RÈGLEMENT DE L'INTERNAT

07

LA VIE DANS L'INTERNAT

09

LES RÈGLES DE VIE

14

LES CONSIGNES DE SECURITE

16

LES SANCTIONS

Le Mot de BIENVENUE

MME GUAYROSO Firmine

Proviseure du LPO COEFFIN

Bienvenue à l'internat du lycée Charles Coeffin!

Vous qui habitez soit dans les îles, soit dans les villes éloignées du Lycée, nous sommes heureux de vous proposer cet hébergement.
Vous qui avez simplement choisi l'internat pour bénéficier de conditions de travail propices à une activité plus soutenue et plus intense, nous nous efforcerons de garantir un environnement calme et serein. Nous serons attentifs à vous offrir les conditions nécessaires à la réussite.

En contrepartie, nous attendons de votre part un respect des conditions de vie édictées dans ce présent document, principalement le respect de tous les membres de la Communauté scolaire et le respect des locaux et des matériels mis à votre disposition.

Dans une confiance mutuelle, les Agents, les Conseillers Principaux d'éducation, les Maîtres d'internat sont là pour vous accompagner vers la réussite.

Bonne année scolaire à chacun !

La Proviseure.

Le Règlement de l’internat

Le présent règlement vise à permettre que l’internat soit un lieu de vie en communauté où le respect des personnes et des biens doit être privilégié. Seuls les élèves décidés à travailler et à suivre des règles édictées y sont accueillis.

Tout interne ne respectant pas les règles pourra se voir exclure temporairement ou définitivement de l'internat par la Proviseure.

Un état des lieux sera établi à la rentrée et à la sortie de l'élève. Ce dernier est donc responsable de l'état de sa chambre, des biens mobiliers et immobiliers. Toute dégradation sera systématiquement facturée à la famille.

À l'installation, l'interne reçoit la clé de sa chambre qu'il remet chaque matin en partant en cours. L’interne ne doit en aucun cas quitter l'internat avec sa clé. En cas de perte, son parent devra la rembourser dans un délai de 10 jours.

Conditions d’admission

01 Correspondant.

Tout élève-interne doit avoir un correspondant, résidant à Baie-Mahault ou dans les communes limitrophes (Les Abymes, Le Gosier, Petit-Bourg, Le Lamentin, Pointe-à-Pitre).

02 Responsabilités du correspondant.

Le correspondant s'engage en signant la fiche internat, à suppléer éventuellement les parents de l'élève, à le prendre en charge en cas de fermeture d'urgence de l'internat, de sanction ou d'exclusion disciplinaire, de maladie ou d'évacuation sanitaire.

---

03 Retour Famille.

Le parent ou le correspondant accueille l'élève en fin de semaine et pendant les vacances.

Trousseau de l'interne.

Tout élève, interne doit disposer d'un trousseau suffisamment complet pour assurer son bien-être et son hygiène de vie. Il se compose de :

- **Une literie complète (oreiller, draps, taie d'oreiller…)**
- **Des serviettes de toilettes**
- **Un ventilateur(avec nom du propriétaire)**
- **Une lampe de chevet (facultatif)**
- **Une alèse (protection matelas)**
- **Un séchoir**
- **Un cadenas + une chaîne**

Frais d’internat

Les frais d'internat sont un forfait annuel exigible dès la rentrée. Aucune remise d’ordre ne peut être accordée sauf absence de service imputable à l’établissement, en cas d’absence prolongée pour des raisons de santé.

Modes de paiement acceptés

En ligne	Paiement en ligne (identifiants internet fournis par le service GESTION)
Chèque	Chèque libellé à l’ordre de l’Agent Comptable du Lycée Charles COEFFIN
Virement	Virement (TRESOR PUBLIC - IBAN FR76 1007 1971 0000 0010 0091 112 BIC TRPUFRP1)

Merci d’utiliser un libellé explicite pour les virements bancaires **(INTERNAT.NOM.PRENOM de l’élève)**.

Un départ anticipé de l'internat ne donnera lieu à aucun remboursement.

La vie dans l’internat

Fermeture de l'internat le samedi à **6h50** et accueil des internes le dimanche entre **18h et 19h30**.
Retour des vacances et jours fériés: accueil des internes le lundi matin entre **6h45 et 7h30**. Leurs valises pourront être déposées dans un lieu prévu à cet effet.
N.B: Les parents n'ont pas accès au parking, au hall ainsi qu'aux chambres sauf cas de force majeure.

- Seuls les internes ont accès à l'internat et ses équipements.
- Les chambres doivent être vidées dans leur intégralité à l’approche des vacances et examens.

Journée Type

06h00	**Réveil**
Fermeture de l’internat	06h50
06h15-07h15	**Petit-déjeuner**
Cours	07h30-12h35
11h30-13h15	**Déjeuner**
Détente / Etude	12h30-13h55

Cours	14h00-17h00
17h00	**Ouverture de l'internat**
Temps libre	17h00-17h50
17h50-18h10	**Douche**
Repas	18h15-19h00
19h00-21h15	**Etude des pré-bac**
Extinction des feux Pré-Bac	21h30
19h00-23h00	**Etude des Post-Bac**
Extinction des feux Post-Bac	23h15

Ouverture du dépôt des valises

11h30 13h30 16h00 17h30

Règles de vie

Le port du badge est obligatoire le matin au départ de l'internat ainsi qu'au réfectoire. Il sera exigé dans tous les lieux et espaces du lycée.

Les chambres et espaces communs

Les horaires devront être impérativement respectés. Les douches seront toujours prises en dehors des heures d'études.
L'hygiène est une priorité, des gestes simples peuvent y contribuer :

W.C

Tirer la chasse d'eau.

Déchets

Utiliser les poubelles.

Nourriture

Ne pas manger et stocker de la nourriture dans les chambres

Chaque matin, **les lits devront être faits et les chambres rangées**. Le mobilier ne devra en aucun cas être déplacé. L'interne utilisera son séchoir pour y suspendre ses vêtements. A cet effet, le lycée se réserve le droit d'ôter tout vêtement laissé sur le balcon.

Règles de vie

Tous les internes, filles et garçons, hors de leur chambre, doivent avoir une tenue propre, décente et être chaussés. Le respect de l'intimité et du travail d'autrui doit être la règle. Afin de ne pas déranger ceux qui travaillent, il faudra veiller à ne pas causer de nuisances sonores.

L'interne s'appliquera :

Bruits

À ne pas claquer la porte de sa chambre, ainsi que celles des salles d'études.
Pas de regroupement d'élèves dans les couloirs.

Musique

À baisser le volume de son portable ou pc de telle sorte qu'il ne dérange pas les autres.

Equipement sportif

Après toute activité sportive, l'interne devra ranger soigneusement les équipements utilisés.

Les chambres sont strictement individuelles.

De façon générale, tout interne dormant dans une chambre autre que la sienne pourra **être exclu définitivement de l'internat**. Après l'extinction des feux, tout interne déambulant dans les couloirs sera sujet à des sanctions.

N.B : Les personnes étrangères à l'internat ne sont pas autorisées à se rendre dans les chambres. Les chambres doivent être impérativement vidées le week-end et les jours de petites vacances.

LE LYCEE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'INCIDENTS (VOLS, DETERIORIATION).

Etudes

L'étude est un moment privilégié qui permet à l'interne de travailler dans le calme et la sérénité.
Pas d'attroupement d'élèves dans les couloirs.

Les Pré-Bac : exclusivement dans leur salle d'étude.

Les Post-Bac :

Travail en groupe

Travail en petit groupe (maximum 2) dans les chambres, porte ouverte

Travail Collectif

Travail collectif dans la salle d'étude Post-bac.

Pendant les heures d'étude, les déplacements intempestifs ne sont pas autorisés et le silence doit être de rigueur.
Aucune intrusion perturbant l'environnement de travail des élèves ne sera tolérée.

Réfectoire

Les pensionnaires devront considérer l'heure de repas comme un moment de convivialité. Ils ont le loisir de s'installer selon leurs affinités à la table de leur choix au restaurant scolaire, dans le respect de la tranquillité d'autrui et de l'environnement.
La desserte des tables doit être totale (plateau, carafe d'eau, etc...).
Toute dégradation ou vol de matériel sera immédiatement sanctionné par un renvoi de l'internat et un remboursement.

IMPORTANT : SORTIE DU REFECTOIRE DES PLATS CUISINES

Conformément à la grille de contrôle des normes d'hygiène que tout restaurateur se doit de respecter, la sortie du réfectoire des plats cuisinés est strictement réglementée.
En conséquence, l'établissement se décharge de toute responsabilité en cas d'incident sanitaire lié à la sortie des plats cuisinés ou réfrigérés.

Le régime des sorties

Entrées et sorties des internes

Les entrées et sorties des internes et des parents se font exclusivement par l'entrée principale du lycée, y compris le mercredi (**jusqu'à 17h15**). Elles ont lieu du côté internat que le dimanche soir entre **18h et 19h30**.

Toute sortie doit être impérativement signalée au bureau de la vie scolaire.

Absence des internes

Toute absence des élèves à l'internat doit être signalée par son responsable légal au moins 24h à l'avance par mail: **internatcoeffin@gmail.com**. Pour les sorties exceptionnelles, il est impératif de soumettre une demande par e-mail à la Proviseure, datée et signée par les parents ou le correspondant, accompagnée d'une copie à l'internat.

Sorties du mercredi

Le mercredi, les sorties ont lieu exclusivement entre 12h30 et 14h au-delà aucune sortie ne sera autorisée. Le retour de l'interne se fait impérativement à partir de 17h00 jusqu'à 17h15 précises.

Les Consignes de sécurité

Il est formellement interdit :

Alcool et produits illicites

D'introduire à l'internat, tout alcool, tout produit illicite (stupéfiants), tout objet dangereux (couteaux, pétard ...)

Produits toxiques

Tout produit toxique ou inflammable.

Fumer

De fumer dans les locaux (les chambres sont pourvues de détecteur de fumée).

Systèmes de sécurité

D'utiliser de manière inopportune les systèmes de sécurité (alarmes, extincteurs ...)

Appareils électriques

D'installer des appareils électriques dont l'utilisation est strictement interdite.

Mobilier

D'installer du mobilier dans les couloirs (tables, chaises, ...)

Les Consignes de sécurité

Avant de partir en cours, l'interne devra systématiquement vérifier que :

Portes et lumières

La porte du balcon est verrouillée et les lumières éteintes

Effet personnel

Qu'il n'y a aucun effet personnel sur le sol ni sur le lavabo (vêtements, livres, etc...)

Appareil électrique

Aucun appareil électrique en état de marche.

Armoire

L'armoire cadenassée et vidée à chaque vacances.

NB : L'établissement ne peut être tenu gardien des effets personnels des élèves et responsable des vols éventuels. Dans ces conditions, chacun doit s'interdire d'apporter au lycée des sommes d'argent trop importantes, des vêtements ou objets de valeur susceptibles de susciter la convoitise

Les Sanctions

Tout manquement ou faute (**retards répétitifs, non- respect des règles de l'internat**) fera, selon la gravité, l'objet de sanctions

1

Rapport + Avertissement (lettre aux parents)

2

Privation de sortie le mercredi

(en cas de non respect des horaires du mercredi)

3

Exclusion temporaire

4

Exclusion définitive